

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MEYGAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 02 AVRIL 2008

Sur convocation de Daniel Décot, Président sortant, les membres du conseil communautaire élus par les conseils municipaux des communes de Lantriac, Le Pertuis, Montusclat, Queyrières, Saint-Hostien, Saint-Julien-Chapteuil et Saint-Pierre-Eynac se sont réunis le mercredi 02 avril à 20h30 en mairie de Saint-Hostien où Mme le Maire a exprimé sa satisfaction d'accueillir cette première séance du nouveau conseil communautaire.

A l'ouverture de la séance, le Président sortant a procédé à l'appel nominal, a constaté la présence de tous les délégués titulaires et a donc installé le conseil communautaire. Il a ensuite invité la doyenne d'âge, Mme Touron, à prendre la présidence de l'assemblée. Mme Touron a rappelé à l'assemblée les modalités légales de vote du Président et invité le conseil communautaire à procéder aux opérations de vote.

Election du Président : 2 personnes présentent leur candidature: M. Décot Daniel et M. Romeuf Joseph.

M. Romeuf exprime son souhait de voir se développer une méthode de travail basée sur le développement de commissions orientées autour des compétences de la communauté de communes, et de temps de réunion et de concertation, afin d'impulser un nouveau dynamisme.

M. Décot établit un bilan de son mandat et déclare vouloir asseoir son action sur l'unanimité c'est-à-dire sur ces décisions qui auront reçu un accord sans réserve des différentes communes. Il précise qu'afin d'éviter toute précipitation, la communauté n'engagera que des opérations étudiées et mûrement réfléchies.

M. Chappuis et Melle Bouchet ont été nommés scrutateurs et ont procédé au dépouillement du vote. M. Décot ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Président et immédiatement installé dans ses fonctions. (M. Décot 15 voix – M. Romeuf 6 voix - 1 bulletin blanc)

Remerciant l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne, M. Décot engage ensuite le conseil communautaire à fixer le nombre de vice-présidents et à procéder à leur élection.

Sont élus à l'unanimité: M. Abrial, Maire de St Pierre Eynac, M. Buisson , Adjoint de la commune de Lantriac, M. Darne, Maire du Pertuis, M. Machabert, Maire de Montusclat, M. Romeuf, Adjoint de la commune de St Julien Chapteuil et Mme Touron, Maire de Saint Hostien.

Le Président expose qu'il a l'intention d'accorder 2 délégations:

- L'une concernant les finances, le transport scolaire et les déchets ménagers sera confiée à M. Raymond Abrial
- la seconde, déléguée à M. Henri Buisson, sera axée sur la petite enfance, l'enfance et jeunesse et les projets sociaux.

M. Décot juge nécessaire d'approfondir la réflexion sur la possibilité d'une troisième délégation qui fera donc l'objet d'une décision ultérieure.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accorder au président une indemnité au taux de 36.50% de l'indice 1015 et une indemnité au taux de 11% de ce même indice aux vice-présidents ayant reçu délégation.

Le Président et les vice-présidents étant membres de droit du bureau, il est proposé au conseil communautaire d'y associer également les Maires des communes de Queyrières, St Julien Chapteuil et Lantriac (adopté à l'unanimité). Le conseiller général pourra être associé aux réflexions du bureau en fonction des sujets abordés.

Il est ensuite procédé à l'élection des 14 délégués de la Communauté de communes au sein du SICTOM Emblavez Meygal, chargé de la collecte et du traitement des déchets ménagers. Le choix des délégués à ce syndicat appartient au conseil communautaire, toutefois chaque conseil municipal a été invité à proposer une liste de conseillers municipaux désireux de participer au SICTOM et les conseillers communautaires entérinent les propositions des différents conseils.

Avant de clore la séance, le Président invite les différents élus communautaires à affiner leur réflexion sur la composition des différentes commissions de travail qui seront mises en place prochainement et rappelle que la prochaine réunion plénière du conseil communautaire se déroulera le mardi 15 avril dans la nouvelle salle polyvalente de la commune du Pertuis.

La séance est levée à 22h30.